



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002P00076348		1ere Gachée : 10:50 (1)		Date : 22/06/2026		Zone :	
Quantité : 0.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule :		Chaufeur :	
Client : DALLEFUN		Chantier : ADALLEFUN		Transport :		CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 0.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 0.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
ADALLEFUN		BPS NF EN 206 A2/CN		XF1, XC3, XC4, XD1 (		Classe chlorure	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM II/A-S 52,5 N CE CP2		0		C 25/30		Consistance(7)	
Appellation commerciale : Formule acc dalle fun		Carac. complementaire :		Dmax		S4 (160 à 210 mm) 12.5	
Propriétés spécifiées :		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE		Nom:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:		Signature du client:			
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non